

POUR LES 10 ANS DU NO KILL 44-85 Vème ENDURO CARPE

Sur la SÈVRE NANTAISE (de la Bidière à Portillon)
Communes de Maisdon/Sèvre, Saint-Fiacre/Maine et Vertou 44



Du 28 Avril au 1^{er} Mai 2012
72 heures de pêche NON-STOP
Un parcours sauvage de 13 km



Club carpite affilié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail
agrée Jeunesse et Sport et Jeunesse et Education Populaire



Rendez-vous au
Site de la Cantrie à Saint Fiacre sur Maine
le vendredi 27 avril à 19H00 pour le repas d'ouverture
ou
le samedi 28 avril à 7H00 pour le pointage des équipes

PRÉSENTATION

Le club « No Kill 44-85 » sera heureux, pour ses 10 ans, de vous accueillir à l'occasion de son 5ème enduro carpe de 72 heures sur la Sèvre Nantaise du 28 avril au 1^{er} mai 2012.

Les 30 équipes inscrites auront comme terrain de jeu, un parcours de 12 kilomètres ouvert à la pêche de nuit, allant du lieu-dit « La Bidière » situé sur la commune de Maisdon sur Sèvre au pont de « la Ramée » rattaché à la commune de Vertou. A peu près au milieu, notre PC est installé sur la commune de Saint-Fiacre sur Maine.

Les baux de pêche sont gérés par deux AAPPMA : « La Brême Clissonaise » et « La Gaule Nantaise ».

Localisé au sud de Nantes, ce bief sauvage est composé de 13 km de Sèvre Nantaise et de 12 km de Maine son affluent.

La partie de la Sèvre accueillant l'enduro oscille entre 30 et 50 mètres de largeur et 4 mètres de profondeur moyenne.

Les berges pour le moins hostiles et sauvages vont de la pente douce aux falaises abruptes.

Cet aspect très boisé et parfois difficile d'accès du parcours nous amène à vous recommander expressément de venir équipés de bateaux.

Pour les accès voiture, ils sont peu nombreux et ne dépasseront pas une dizaine tout au long du parcours.

Un bloc sanitaire sera à votre disposition tout au long de l'épreuve.

Encore un fois cette année, une magnifique dotation récompensera les « meilleurs » d'entre vous.

Des animations originales agrémenteront cette manifestation pendant toute sa durée.

Notre enduro s'adresse aussi bien aux pêcheurs de rivière confirmés qu'aux pêcheurs débutants désireux d'en découdre avec nos « bolides » de rivière.

Tarifs, Conditions et Recommandations :

Le prix de l'inscription est fixé à 115 € par équipes de 2 pêcheurs (paiement encaissé deux semaines avant l'enduro).

Les réservations devront être confirmées au moyen du bulletin d'inscription fourni avec le dossier de l'enduro avant le 31 mars 2012, accompagné du chèque de règlement.

Croissants et pain frais vous seront distribués chaque matin.

Le nombre d'équipes est limité à 30.

Les véhicules seront stationnés sur les emplacements prévus à cet effet.

LES BATEAUX SONT OBLIGATOIRES.

Les abris devront être de couleur kaki ou camouflage (tonnelle, bâche de couleur trop voyante sont interdites).

Les postes devront rester propres, des sacs poubelle seront fournis aux concurrents lors du tirage dont un pour le verre et un autre réservé au tri sélectif.

La pelle US est obligatoire.

En cas d'orage, le club « No Kill 44-85 » se réserve le droit d'interrompre partiellement ou en totalité l'épreuve même si nous faisons confiance au bon sens des concurrents qui recommande d'arrêter toute action de pêche.

Les risques de crue restent possibles impliquant des mouvements d'eau.

Les concurrents s'engagent à conserver une attitude courtoise et responsable à l'égard des médias, des visiteurs, des promeneurs, des navigants, des organisateurs et des autres participants.

Respect des hommes, de la nature et du poisson
Convivialité, sportivité et plaisir de pêcher



Club carpiste affilié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail
agrée Jeunesse et Sport et Jeunesse et Education Populaire



Présence d'une buvette
Sandwiches
Frites

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

Le vendredi 27 avril 2012

- 19h00 Accueil des participants
- 20h00 Apéro et repas d'ouverture

Le samedi 28 avril 2012

- 7h30 Tirage au sort des postes avec café et brioche
- 8h30 Accompagnement des équipes sur les postes
- 9h30 Repérage et amorçage des postes
- 10h30 Début de l'épreuve

Le dimanche 29 et le lundi 30 avril 2012

- 08h00 Distribution du pain et des croissants avec le journal

Le mardi 1 Mai 2012

- 08h00 Distribution de pain et de croissants avec le journal
- 10h30 Fin de l'enduro
- 12h00 Classement et remise des lots
- 13h00 Verre de l'amitié et tirage de la tombola

Club « No Kill 44-85 » association loi 1901
Siège social : 38 le Bois Joly 44330 LE PALLET



Club carpite affilié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail
agrée Jeunesse et Sport et Jeunesse et Education Populaire



RÈGLEMENT DE L'ENDURO

1. Chaque équipe se compose de deux pêcheurs et de trois cannes par pêcheur. Seuls les montages à la plombée munis d'un hameçon simple avec cheveu sont autorisés.
2. Un pêcheur pêchant seul pendant l'enduro est autorisé à pêcher avec quatre cannes.
3. Chaque équipe sera appelée par tirage au sort pour à son tour tirer au sort deux postes et en choisir un sur les deux.
4. Le classement de l'enduro est défini comme suit : 1 point par gramme de poisson et 100 points par poisson pêché et validé par les commissaires. En cas d'ex-æquo, le plus grand nombre de prises puis le plus gros poisson départagera les équipes.
5. Ne seront comptabilisés que les poissons dont le poids sera supérieur à 1 kg.
6. Lors de la prise d'un poisson, il est recommandé de le manipuler avec la plus grande délicatesse. Le tapis de réception humide sera obligatoire. La remise à l'eau se fait le plus rapidement possible, après mesure et pesée par les commissaires. En cas de prise d'un amour blanc, l'équipe devra appeler immédiatement les commissaires.
7. Chaque équipe et les commissaires auront une fiche de pesée sur laquelle les captures seront inscrites. Ces fiches devront être cosignées par les deux parties.
8. Les poissons harponnés ou endommagés lors de la capture ne seront pas comptabilisés. Il en sera de même évidemment pour les poissons morts.
9. Les poissons ferrés avant le signal de fin seront comptabilisés.
10. Le bateau est obligatoire ainsi que le gilet de sauvetage. Il pourra être utilisé pour sonder le poste (échosondeur autorisé), pour amorcer, déposer des repères ainsi que les montages, à condition de rester raisonnable et de ne pas gêner les concurrents encadrant votre poste, et enfin pour le combat et éventuellement sortir un poisson d'un obstacle.
11. La quantité d'amorçage est libre tout en restant raisonnable. Les graines employées devront être cuites. Les seuls appâts autorisés durant la nuit sont les bouillettes et les graines végétales.
12. Les feux au sol sont interdits. Les barbecues sur pieds sont autorisés.
13. La présence d'un des deux concurrents est obligatoire sur le poste tout au long de l'épreuve.
14. Chaque pêcheur devra être en possession d'une carte de pêche de l'année en cours sur laquelle seront apposés les timbres piscicoles et halieutiques en vigueur.
15. Tout concurrent en état d'ivresse ou ayant un comportement gênant le bon déroulement de l'épreuve sera exclu de l'enduro.
16. Le club organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire.
17. Ce règlement est accepté tacitement par les concurrents lors de leur inscription à l'enduro et devra être respecté sans exception par ces derniers. Chaque infraction au règlement aura pour conséquence la disqualification de l'équipe incriminée et le non remboursement de l'inscription. Chaque réclamation devra être faite auprès des commissaires qui prendront la décision finale.
18. L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident, de vol et dégâts sur le matériel pendant le déroulement de l'épreuve.

La Sèvre Nantaise est une rivière navigable :

- Respecter les autres usagers de l'eau
- Utiliser des coule-bannières pour faciliter la cohabitation

Un sentier pédestre longe le parcours donc

« Attention aux VTT et aux promeneurs ! »



Club carliste affilié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail
agrée Jeunesse et Sport et Jeunesse et Education Populaire



Renseignements:
Nicolas FUMERON
Tél: 06.12.80.18.89
Mail : bulldog44@orange.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

CAPITAINE:

Nom

Adhérent à un club carliste

Prénom

Si oui, lequel

Adresse

Adresse mail

Tél :

EQUIPIER:

Nom

Adhérent à un club carliste

Prénom

Si oui, lequel

Adresse

Adresse mail

Tél :

*Bulletin accompagné du paiement
et accord pour le droit à l'image à retourner à :*

Ludovic CHENEAU
La Guignardière
44440 TEILLE
06 35 67 64 58

Chèque à l'ordre du **NO KILL 44-85**

TARIF : 115 € par équipe de 2 pêcheurs

PARTICIPATION AU REPAS D'OUVERTURE

OUI

NON

Nombre : 1

2

Rayer les mentions inutiles

En signant leur inscription, les concurrents acceptent le règlement de l'épreuve et s'engagent à le respecter sans exception

Signature du capitaine

Signature de l'équipier



Club carliste affilié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail
agrée Jeunesse et Sport et Jeunesse et Education Populaire



AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES

Nous soussignés,

Capitaine de l'équipe:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Equipier:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

autorisons le club No Kill 44-85 désigné ci-après :

Club No Kill 44-85

38 Le Bois Joly

44330 Le Pallet

à reproduire ou présenter la ou les photographies prises lors de l'enduro 2012 et nous représentant, pour les usages suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal
- Publication pour une publicité
- Présentation en public lors d'expositions
- Présentation sur un site Internet

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans reconduite tacitement tous les 3 ans
Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à notre réputation ou à notre vie privée.

Fait à, le

Signature du capitaine

Signature de l'équipier



Club carpite affilié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail
agrée Jeunesse et Sport et Jeunesse et Education Populaire